

Paris, le 6 mai 2016

Communiqué du Conseil national, Productions de films d'animation.

Le Conseil national du SPIAC réuni le mercredi 4 mai à la Bourse du travail de République pour aborder deux questions : le dossier assurance-chômage du spectacle, et le projet d'Accord dans la production de films d'animation.

Le projet d'Accord films d'animation a suscité un vif rejet parmi les étudiants des écoles d'animation. En effet, l'apparition d'un nouvel intitulé de fonctions « Junior » est rejetée et vécue comme une remise en cause des niveaux de rémunération de la Convention collective.

Durant cette négociation qui partait de très bas, notre organisation n'a eu de cesse d'améliorer le texte initial :

- le passage junior a été réduit et uniformisé quel que soit le nombre d'employeurs,
- un certain nombre de mesures encadrait le dispositif,
- nous avons obtenu un relèvement des rémunérations de certaines fonctions et une revalorisation de l'ensemble des rémunérations de 0,5 %,
- des dispositions prévoyaient un meilleur encadrement des heures supplémentaires permettant de rendre, mieux qu'aujourd'hui, effectif leur paiement.

L'ensemble de ces mesures, si elles amélioraient largement le texte conventionnel initial, n'ont pas suffi à calmer la crainte des étudiants et surtout leur rejet des plus bas niveaux de rémunération de la Convention.

Après avoir reçu une large délégation des représentants des étudiants et des professionnels, après une discussion vive, respectueuse, avec eux et avec les professionnels présents, le Conseil national a pu entendre le message de futurs professionnels préoccupés à la fois par la question de l'emploi, par sa précarité, et confrontés à des des salaires minimum trop bas.

Nous avons entendu ce que cette colère exprime, nous avons entendu le refus de l'entrée « junior », et plus encore nous devons le relayer dans la prochaine période.

Le secteur du film d'animation relève la tête, et nous nous sommes efforcés d'accompagner au mieux la relocalisation de l'emploi. Aujourd'hui, le Syndicat des Producteurs de Films d'Animation doit entendre ce qui s'exprime et participer par le dialogue social à redonner confiance à l'ensemble des salarié(e)s du secteur, qui sortent d'excellentes mais bien trop coûteuses écoles de formation, qui aiment leur métier mais qui veulent pouvoir en vivre.

Ensemble, et dans les prochaines semaines, nous devons élaborer une plateforme revendicative autour de la question des salaires, des fonctions, et du paiement de toute les heures dans le secteur de la Production de films d'animation.

SPIAC, la cgt

14/16, rue des Lilas, 75019, PARIS

Téléphone : 01.42.00.48.49 Télécopie : 01.42.40.90.20

Courriel : orga@spiac-cgt.org Site Web : www.spiac-cgt.org

Affilié à la Fédération Nationale du Spectacle et de l'Action Culturelle C.G.T.
Membre d'Euro-MEI BRUXELLES